la cgt CALVADOS

Numéro 622 - février 2023

Courrier de l'UD 14

https://www.facebook.com/udcgt14/

https://www.calvados.cgt.fr

Les 7 et 8 mars 2023

Déposé le 28/02/2023

CAEN PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

LA FRANCE A L'ARRÊT

Agenda

à partir du 7 mars
Journées nationales d'action contre la réforme des retraites

08 mars
Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

16 mars
Journée d'étude INDECOSA

du 26 au 31 mars
53ème congrès de la CGT

Imprimé par nos soins
Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier
N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN :2496-5065
Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt .fr
Site internet : https://calvados.cgt.fr
Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr

A partir du 7 mars : Mettons

La mise sous pression se construit dans les entreprises.
D'ici au 7 mars, la CGT du Calvados vous appelle à organiser des assemblées générales de salarié·es pour débattre des formes de lutte et définir les modalités du renforcement du mouvement avec la farouche volonté de tout mettre à l'arrêt pour gagner !

Le gouvernement et les parlementaires restant sourds à la contestation populaire, les organisations syndicales appellent, dans le cadre interprofessionnel, à durcir le mouvement et à mettre la France à l'arrêt !

A partir du 7 mars prochain, comme l'ont dèjà décidé les secteurs professionnels, comme l'énergie, la branche pétrole, la santé, les cheminots ou bien les portuaires et dockers, tous les autres doivent s'y mettre y compris par des débrayages quotidiens.

La CGT appelle l'ensemble des secteurs professionnels à décider des formes de reconduction de la grève dès le 7 mars.
Selon un récent sondage, 68 % des personnes interrogées estiment que le blocage de la France sera de la responsabilité du gouvernement.

La CGT du Calvados, dans l'unité la plus large, appelle l'ensemble des travailleuses et travailleurs du département, du public comme du privé, mais également les jeunes et les retraité.es à participer massivement :

• Aux grèves et aux blocages décidées dans vos entreprises
• Aux actions interprofessionnelles proposées par l'intersyndicale dès le 7 mars prochain. 7, 8, 9 … et plus si nécessaire !
• Aux manifestations dans les rues des villes du Calvados.

Faisons-leur comprendre que c'est le monde du travail qui est essentiel au pays. Sans nous, pas de production de richesses. Prouvons-le toutes et tous ensemble !

NE PAS AGIR, C'EST ACCEPTER LA DEFAITE ET DONC LA REFORME !

Le 7 mars

Dès 6 heures du matin : Dans tout le département actions de blocage de l'économie (zones commerciales et industrielles, les transports....)

L'intersyndicale rappelle que **le premier moyen d'arrêter l'économie c'est de cesser le travail !**

Ne restez pas isolés, participez massivement aux assemblées générales, décidez ensemble des actions à réaliser sur vos zones d'emploi.

Rejoignez les manifestations avec pancartes, banderoles, couleurs pour montrer notre détermination
CAEN : à 14h00 Grande manifestation,
Place Saint-Pierre
Autres rendez-vous locaux
LISIEUX : à 10H00 Place François Mitterrand
BAYEUX : à 17H00 place Saint-Patrice
FALAISE : à 17H00 Place Edward Holman
VIRE : à 17H30 porte Horloge à VIRE

Les inégalités entre les hommes et les femmes, qui persistent de manière alarmante, sont encore renforcées au moment de la retraite.
La CGT du Calvados appelle à l'action le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes pour mettre en évidence et dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes.

Le 8 mars

On continue de mettre le Calvados à l'arrêt : Grèves, actions, assemblées générales, etc.

Manifestation à CAEN à 11h00 au départ de la place Saint Pierre et fin à la place Bouchard où se tiendra un village associatif à l'initiative du collectif Droits des Femmes 14, dès 12h45

Appel de l'intersyndicale à participer aux actions à l'initiative du Collectif Droit des Femmes 14

Les 8, 9, 10… Toujours déterminés et dans l'action pour dire NON à ce projet de réforme des retraites

Plus qu'un édito, un appel....

EDITO

Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados

Je souhaite tout d'abord remercier les militantes et militants de la CGT, qui répondent présentes et présents en cette période de mobilisation.

La lutte n'est pas nouvelle évidemment, mais elle s'inscrit dans un processus où l'engagement CGT permet une forte élévation du rapport de force. Notre syndicalisme CGT démontre toute son utilité, son efficacité, son accessibilité au monde du travail. C'est d'ailleurs plus de 80 adhésions recensées (et donc connues !!!) dans le département depuis le 1er janvier 2023 !

Depuis le 19 janvier dernier, le monde du travail se mobilise dans la contre-réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron et Elisabeth Borne.
Et cela se voit avec des chiffres très importants de manifestants dans les rues de Caen, Lisieux, Vire mais aussi Bayeux, Falaise ou bien encore Condé … des villes où s'est exprimée la colère et la fierté de celles et ceux qui font la richesse de ce pays.

Ce sont aussi de très nombreux secteurs en grève lors des journées interprofessionnelles d'action à l'appel d'un large front unitaire.

Dans le Calvados, des PME, des aides à domicile, des entreprises dans l'agroalimentaire qui ont stoppé le travail avec les cheminots, énergéticiens, enseignants, fonctionnaires, soignants métallos, personnel de nettoyage, caissière, ingénieurs, cadres ….

Il n'est jamais inutile de répéter les raisons de la colère : Emmanuel Macron a décidé de passer en force sa réforme des retraites régressive qui pénalisent toutes les travailleuses et tous les travailleurs de ce pays, dans un contexte où notre pays n'a jamais été aussi riche.

Les arguments portés par la CGT sont solides, justes. Ils sont reconnus par une majorité de françaises et de français.

Notre système de retraites par répartition auquel nous sommes très attachés n'est pas menacé et l'exécutif dramatise la situation de manière caricaturale.

L'objectif est de faire une réforme budgétaire en ne sollicitant que les efforts des travailleurs, sans jamais remettre en cause des aides aux entreprises sans aucune contrepartie, la baisse permanente des impôts sur les entreprises, le renoncement à la lutte contre l'optimisation fiscale ou encore la course au fric qui déséquilibre chaque jour un peu plus la répartition des richesses.

La mobilisation doit maintenant prendre un tournant : l''heure est d'appeler chacune et chacun à l'action autour de lui,

La CGT appelle le pays **à partir du 7 mars** si le gouvernement s'entête. Oui, faut généraliserer la grève reconductible, oui il faut stopper la production pour mettre le Calvados à l'arrêt.

Nous devons être également mobilisés massivement le 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes.
Une mobilisation de masse, populaire, face à une réforme qui pénalise en premier lieu les travailleuses de ce pays

Nous devons agir massivement pour que le gouvernement retire son projet de réforme contesté **par 75% de la population** et réponde aux légitimes revendications des travailleuses et travailleurs.

Nous devons montrer notre détermination !

Puisqu'ils ne veulent rien entendre, nous n'avons d'autre choix que de lutter pour leur imposer le retrait de cette réforme.

Et c'est bien tous ensemble que nous avons le plus de chance d'y arriver !

Alors vive la lutte,
vive la mobilisation !
Vive la retraite par répartition !

Le 8 mars

Le 8 mars, ce n'est ni la fête des mères, ni la fête des femmes, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Nous appelons à la grève féministe pour gagner l'égalité au travail et dans nos vies, pour garantir notre indépendance économique.

En France, le gouvernement s'attaque de nouveau et frontalement aux femmes avec une réforme des retraites, qui va les percuter de plein fouet. Au coeur de la lutte contre cette réforme, **le 8 mars est l'occasion de mettre sur le devant de la scène la situation et les revendications des femmes et d'amplifier la mobilisation**.

Le 8 mars 2020 a été la dernière manifestation avant l'enterrement de la réforme des retraites à points !
Faisons du 8 mars 2023 celui du retrait de cette nouvelle réforme de régression sociale majeure. **Ensemble, nous gagnerons !**

Toujours payées un quart en moins, concentrées sur les emplois moins bien rémunérés et à temps partiels, les femmes sont de plus en plus nombreuses à ne pas pouvoir boucler les fins de mois.

Au lieu de sanctionner les entreprises qui discriminent, au lieu d'augmenter les salaires et les pensions,de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, ce gouvernement et le patronat veulent imposer une réforme des retraites violente et injuste.

Contraintes par des salaires plus faibles et des carrières plus courtes du fait de la prise en charge des enfants et des aîné·es, nous touchons déjà aujourd'hui une pension en moyenne inférieure de 40% à celle des hommes. Reporter encore l'âge de départ, alors que nous sommes nombreuses à partir en retraite avec une carrière incomplète dégradera encore notre situation.

Nous refusons de travailler plus pour gagner moins !

Au contraire, mener des politiques volontaristes pour l'égalité des salaires et des taux d'emploi procurerait des cotisations supplémentaires supérieures au déficit invoqué par le gouvernement pour justifier la réforme des retraites.

De bons salaires, de bonnes retraites,c'est la garantie de notre indépendance économique.
Pas question, de dépendre de nos pères, de nos conjoints ou de toute forme de patriarcat !

Nous voulons du temps pour vivre, un vrai partage des tâches domestiques et parentales, une réduction du temps de travail pour toustes !
Nous voulons des services publics pour socialiser ces tâches et prendre en charge nos enfants et nos parents !

La prise de conscience et les mobilisations féministes grandissent et font bouger les lignes partout dans le monde. Nous sommes debout, nous voulons décider de nos vies. Nous voulons l'égalité.
NOUS VOULONS ÊTRE RECONNUES DANS NOS MÉTIERS, BIEN PAYÉES, À ÉGALITÉ AVEC LES HOMMES AU TRAVAIL !

Avec la crise sanitaire, les femmes sont toujours en première ligne, mal payées, majoritaires dans des métiers essentiels (soins, santé, services publics). Nous sommes touchées de plein fouet par la précarité, les bas salaires et le temps partiel subi. Notre travail est déconsidéré et invisibilisé. Aides à domicile, assistantes d'élèves en situation de handicap (AESH), enseignantes, soignantes, travailleuses sociales…
Les grèves se multiplient dans les métiers féminisés. Faisons converger ces luttes le 8 mars pour imposer des revalorisations salariales, des emplois stables et durables et des perspectives de carrière ambitieuses !
Les femmes immigrées ou sans papiers sont surexploitées, peu reconnues socialement et peu susceptibles d'évoluer dans leurs emplois. Nous voulons qu'elles soient régularisées !

NOUS VOULONS VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE ! NOUS VOULONS ÊTRE LIBRES DE NOS CHOIX SUR NOS CORPS !

Le 8 mars, on s'arrête toutes et on manifeste.

On fait la grève féministe.

On montre la solidarité et la force des femmes. Le 8 mars, on grève, on débraye, on agit. Faisons du bruit à 15h40, heure à laquelle chaque jour les femmes arrêtent d'être payées.

Le 8 mars, toustes ensemble, on envahit les rues contre la réforme des retraites, pour l'augmentation des salaires, contre les violences sexistes et sexuelles et en solidarité internationale avec les femmes du monde entier.

Ras le bol du patriarcat !

EXCUSES

Dans le Courrier de l'UD14 N° 620 de janvier 2023, le dessin illustrant l'article sur la fin du timbre rouge a été très justement jugé sexiste. Je tiens à préciser que l'auteur de l'article n'y est absolument pour rien, puis que c'est moi qui personnellement ait choisi le dessin en question. Même si je suis certain que celles et ceux qui me connaissent savent que c'était parfaitement involontaire, je présente mes plus sincères excuses pour la faute que j'ai commise. Conscient que le risque zéro n'existe pas, je promets néanmons d'être plus vigilant à l'avenir sur le contenu de notre journal.

Jean Jacques Morel Poirier

RETRAITES

vrai

faux

Notre système de retraites est en danger !

Le gouvernement ne cesse de répéter que notre système est au bord de la faillite, qu'il est durablement déficitaire. Mais la répétition ne fait pas la véracité des propos !

En premier lieu un système de retraite par répartition comme le nôtre ne peut pas être en faillite, car par définition les prestations sont des droits garantis qui doivent être financés, notamment en augmentant, si nécessaire, les recettes issues des cotisations.

Comme le montre le rapport du Conseil d'orientation des retraites de façon très claire, notre système est excédentaire de près de 900 millions d'euros en 2021, et devrait dégager un excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022 (soit 0,1 point de PIB).

Néanmoins, le gouvernement envisage des économies de 17,7 milliards d'euros pour 2030 dont 13,5 milliards d'euros pour financer les déficits estimés et 4,2 milliards d'euros qui devraient permettre de financer des mesures de saupoudrage, loin des besoins de la population.

Inutile de préciser que le cadrage financier de la réforme n'est pas fini et des surprises sont à attendre dans le projet de loi pour le financement de la Sécurité sociale rectificatif (PLFSSR).

Insistons sur le fait que la prévision de déficit du gouvernement est totalement contestable puisqu'elle serait due principalement entre 2021 et 2027 à une dégradation des ressources du régime de retraite à cause de la maîtrise des dépenses de personnel du secteur public et du développement des primes.

Entre 2027 et 2032, ce déficit résulterait majoritairement d'un effet statistique lié aux hypothèses économiques du gouvernement. En tout état de cause, à plus long terme et malgré le vieillissement de la population, la part des dépenses de retraite serait stable voir même en diminution par rapport à la richesse nationale.

Inutile de s'en prendre aux retraites pour trouver 17,7 milliards d'euros qui sont automatiquement compensés avec la fin des exonérations sociales actuelles, véritables trappes aux bas salaires.
Rappelons que 17,7 milliards d'euros rerésentent bien moins que ce que coûte l'ex-CICE et sa pérennisation chaque année (plus de 20 milliards d'euros).

En augmentant les salaires de 5 %, on aurait d'ores et déjà 9 milliards d'euros de cotisations rien que pour les salarié·es du privé, soit la moitié que ce que le gouvernement espère économiser.

Enfin, alors que l'hôpital public est en train de craquer, des centaines de milliers d'embauches sont nécessaires. En embauchant 300000 fonctionnaires dans la fonction publique hospitalière, près de 5 milliards d'euros supplémentaires seraient collectés pour les retraites.

Le projet de réforme cherche à préserver notre système !

Si le gouvernement ne touche pas au nom, les spécificités du système de retraite français imaginées en 1946 sont abandonnées.À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie et plus une antichambre de la mort. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun·e payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein pousse les salarié·es à financer elles et eux-mêmes (pour celles et ceux qui le peuvent) leur propre retraite.

Les salarié·es les moins bien loti·es (bas salaire, période de chômage, contrats précaires, maladie…) seront condamné·es à la précarité et à la charité… comme avant la création du système de retraite ! Pour la CGT, le système doit être renforcé pour améliorer les droits à la retraite et les financer.

L'espérance de vie augmente, il est normal d'augmenter l'âge de départ à la retraite !

Travailler plus longtemps n'aura pas d'impact sur le nombre d'années passées à la retraite. Si l'espérance de vie augmente, les Français·es passent moins de temps à la retraite en raison des réformes précédentes. Par exemple, la réforme Sarkozy a réduit d'un an la durée moyenne de la retraite.

Elle était de 26 ans pour la génération née en 1950, elle est aujourd'hui de 24,6 ans pour la génération 1970 et passerait à 23,1 ans avec la retraite à 64 ans.

De plus, l'espérance de vie varie en fonction du niveau de revenu. Les hommes dont les conditions de vie sont les plus modestes vivent, en moyenne, treize années de moins que les plus aisés. Dans tous les cas, on a plus de chance de vieillir en bonne santé quand on est à la retraite plus tôt qu'en étant obligé·e de poursuivre le travail.

Augmenter l'âge de départ permet de ne pas diminuer le montant des retraites !

Cette mesure ne garantit pas le maintien du niveau des pensions car elle s'accompagne de l'allongement progressif de la durée de cotisation.

Il faudra attendre 64 ans pour partir et cotiser plus de trimestres pour toucher une retraite à taux plein. Cette mesure conjuguée au recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, pousserait de plus en plus de futur·es retraité·es à travailler au-delà de 64 ans pour ne pas voir leur pension diminuer en raison de la décote.

De plus, avec un peu moins de la moitié des plus de 60 ans écartée du marché du travail avant la retraite, repousser l'âge de départ, c'est augmenter le nombre de senior·es en invalidité, en longue maladie, au chômage… donc les plonger encore un peu plus dans la précarité.

Les objectifs de ce projet de réforme sont ailleurs !

Ce n'est donc pas du côté de la solidité financière du système qu'il faut chercher les véritables motivations de la réforme ; il s'agit en réalité d'utiliser les fonds dédiés à la retraite pour de nouvelles baisses d'impôts pour les entreprises !

En effet, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) va être supprimée, pour un coût de 8 milliards d'euros. Cette suppression profitera d'abord aux grands groupes.

Rappelons que les aides publiques aux entreprises représentent treize fois le déficit annoncé des retraites !

Prenons Bruno Le Maire au mot: même si l'urgence de trouver 17,7 milliards d'euros était avérée, il existe de multiples moyens de les trouver sans avoir à s'en prendre à notre système de retraites.

Ce même Bruno Le Maire a claire- ment dit vouloir revenir au respect du Pacte de stabilité européen, qui limite ce qui est considéré comme des déficits publics et ainsi qui impose de faire baisser encore plus rapidement la part du PIB consacrée aux retraites.

C'est surtout un moyen de créer un « marché » plus grand encore pour la capitalisation et servir les intérêts des grands groupes d'assurance privée.

Ailleurs en Europe, l'âge légal de départ à la retraite est plus élevé !

Fixé aujourd'hui à 62 ans, l'âge légal de départ à la retraite en France est certes l'un des plus bas en Europe. Mais il existe de fortes variations d'un pays à l'autre, selon le genre, mais aussi en termes de conditions d'éligibilité, de durées de cotisation et d'affiliation, ou des salaires pris en compte pour le calcul.

L'âge légal n'a pas la même valeur d'un pays à l'autre.
De plus, repousser l'âge légal de départ à la retraite ne protège pas de la précarité, au contraire. La pauvreté menace en moyenne 16 % des retraité·es européen·nes selon Eurostat contre un peu moins de 10 % en France. En Allemagne, où l'âge légal de départ en retraite est fixé à 67 ans, environ 20 % des retraité·es sont menacé·es par la précarité.

La mise en place de ce projet agraverait la situation des sénior.es au travail !

Le gouvernement martèle que sa réforme des retraites sera bénéfique pour l'emploi des senior·es, qu'elles et ils sont une richesse pour l'entreprise du fait de leur qualification et leur expérience.

Pour autant, décaler de deux ans l'âge légal de départ à la retraite ne veut pas dire que tou·tes les travailleur·ses senior·e·es travailleront deux ans de plus !

C'est ce qu'on appelle le sas de précarité, dans lequel figurent les senior·es qui ne sont pas encore à la retraite, mais pas non plus en emploi.

À ce titre, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) rendu en décembre dernier à la Première Ministre Borne, notait que la précédente réforme (2010, décalant l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans) avait eu pour effets des périodes de chômage importantes pour les travailleur·ses : « Les deux années supplémentaires nécessaires pour atteindre l'AOD [âge d'ouverture des droits] s'étant ainsi caractérisées, de manière significative, par des périodes de chômage supplémentaires. »

En effet, à 60 ans, un·e actif·ve sur deux seulement est encore en activité, que ce soit à temps partiel ou à temps complet !

L'augmentation du nombre d'annuités à valider, en lien avec le report de l'âge de départ à la retraite, entraînera donc un allongement du sas de précarité et une baisse massive du nombre de travailleur·ses en capacité d'atteindre une carrière complète (avec des répercussions sur le niveau des pensions).

En d'autres termes, cette réforme vise à mettre en emploi les travailleur·ses senior·es coûte que coûte, alors même qu'elles et ils ne le peuvent pas, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'il n'y a pas d'emploi compte-tenu des stratégies des entreprises. Cette réforme fait ainsi système avec celles de l'assurance chômage et du RSA de mise au travail forcée des travailleur·ses avec la réduction à un strict minimum de leurs droits de protection sociale.

La mise en place d'un INDEX sur l'emploi des sénior.es dans les entreprises serait utile !

Le gouvernement appelle à la création d'un index senior afin d'encourager les bonnes pratiques des entreprises envers leurs salarié·es les plus âgé·es. Il serait obligatoire dès 2023 dans les entreprises de plus de 1000 salarié·es et en 2024 pour celles de plus de 300 sa- larié·es.

Il s'agit d'une mesure plus que faible pour favoriser l'emploi des senior·es. Pour preuve, le gouvernement use déjà d'un index pour une autre problématique majeure du monde du travail: l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, malgré l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les femmes gagnent toujours en moyenne 15,8 % de moins que les hommes.

Les travailleurs et travailleuses en situation de handicap, parmi les grandes victimes du projet !

Les personnes en situation de handicap passent en moyenne 8,5 années sans emploi après 50 ans (contre 1,8 ans pour l'ensemble de la population).

Une situation qui pousse les travailleur·ses handicapés à retarder au maximum le départ à la retraite pour valider le plus de trimestres possibles.

Elles et ils liquident leur retraite à 62,4 ans en moyenne, 0,3 ans de plus que l'ensemble de la population. Par ces 8,5 années en moyenne, les travailleur·ses handicapé·es subissent de plein fouet le système de décote et donc la baisse des pensions.

De fait, reporter l'âge de départ à la retraite ne permettra pas une meilleure embauche des travailleur·ses handicapé·es mais reportera plutôt la période de précarisation et d'instabilité qui caractérise la pré-retraite.

À 61 ans, c'est-à-dire juste avant l'âge légal minimal de départ à la retraite actuellement, 16 % des travailleur·ses handicapé·es sont en emploi en 2020, contre 53 % pour les travailleur·ses en général.

Même si les conditions pour partir en retraite anticipé·e pour handicap peuvent s'assouplir, avec l'annonce de la seule condition d'avoir cotisé un nombre minimal de 132 trimestres, et non plus 112 effectivement cotisés comme actuellement, il ne faut pas oublier que le handicap doit être justifié pour toute la durée d'assurance.

Aujourd'hui, seuls 15 % des handicaps sont de naissance ou surviennent pendant l'enfance. A contrario, 17% des situations de handicap ont pour origine un accident du travail ou une maladie professionnelle.

La reconnaissance administrative du handicap arrive bien souvent trop tard dans la carrière des travailleur·ses, limitant leur accès au dispositif de retraite anticipé.

Ce projet de réforme serait favorable pour les femmes !

Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40 % à celle des hommes.

Même en prenant en compte les pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes reste inférieure de 25,2 % à celle des hommes.

Pour cause : à chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, on la rend toujours moins atteignable pour les femmes, notamment par l'absence de politiques ambitieuses d'égalités femmes-hommes et des temps partiels subis notamment (d'après l'Insee, en 2020, 26 % des femmes salariées à temps partiel le sont pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne dépendante).

Allonger encore la durée de cotisation creuserait donc encore le fos- sé des inégalités entre les femmes et les hommes.

Ce projet de réforme est plus dur que les réformes précédentes !

Sous une apparence de n'être que paramétrique ce projet est aussi systémique puisque sa mise en place affaiblirait le régime par répartition et solidaire.

Prenons l'exemple de l'attaque contre la branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT- MP).

Le gouvernement envisage une contribution des employeurs à travers une hausse de la part dite patronale des cotisations en matière de retraite. Il s'agit en réalité d'un nouveau tour de passe-passe comptable puisqu'il va en même temps baisser les cotisations « patronales » en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle. Le dogme de non-augmentation du «coût du travail» et des impôts pour les entreprises reste intact et ce alors même que les profits battent des records.

En effet, la branche AT/MP est excédentaire. Un excédent qui selon les prévisions, pourrait atteindre 2,2 milliards d'euros pour 2023. Une somme qui va venir s'ajouter aux 6 milliards d'euros actuels.

La raison de cet excédent est malheureusement simple : les accidents du travail et les maladies professionnelles en France sont insuffisamment déclaré·es et mal réparé·es.

Une sous-déclaration en lien direct avec la dissimulation des accidents du travail et la pression patronale sur les travailleur·ses. Il ne s'agit donc pas d'une manne financière utilisable pour les retraites mais bien de comptes faussés par les pratiques des entreprises.
En réalité, L'excédent actuel de la branche AT-MP couvrirait potentiellement à peine la sous-déclaration, qui était estimée à 2,1 milliards d'euros en 2021 et qui ne cesse de croitre.

Il s'agira aussi par ce principe de limiter les moyens de la branche AT- MP. En effet, nous y voyons à terme une diminution des budgets liés à la réparation des préjudices subis par les travailleur·ses victimes du travail et des budgets dédiés à la prévention (moyens humains et matériel pour les caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), caisses régionales d'assurance maladie (Cram), caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) et pour l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

La CGT fait des propositions !

- Assurer un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein.
- Permettre un départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié·es exposé·es à des facteurs de pénibilité.
- Revenir aux dix meilleures années dans le privé et maintien des six derniers mois RS et RFP.
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- Élever le minimum de pension au niveau du Smic (CGT) pour une carrière complète.
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires avec réta- blissement de l'échelle mobile des salaires.
- Prendre en compte les années d'étude au travers d'une vali- dation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à pôle emploi
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

JUSTICE : Après 8 années de procédures

Le liquidateur de Xavier-Lainé, condamné à verser 1,3 million d'euros aux anciens salariés qui ont porté plainte !

Par **Jean Louis KOZIK**

Fin juillet 2014, nous avons reçu dans les locaux de l'Union Départementale CGT du Calvados, un salarié de l'entreprise de peinture « Lainé ». Ce salarié nous a raconté les difficultés rencontrées par son entreprise qui se trouvait en liquidation judiciaire depuis le début de l'année.

Nous avons donc décidé, en lien avec l'UD du Calvados, l'Union Locale de Cormelles-Le-Royal et l'Union Syndicale Construction Bois et Ameublement 14 d'organiser une distribution de tracts invitant les salariés à une réunion d'information sur leur situation.

Sur 84 salariés que comptait cette entreprise, une quarantaine sont venus à cette réunion à la fin de laquelle 30 d'entre eux ont décidés de se syndiquer à la CGT pour organiser la lutte contre la perte de leurs emplois.

Malheureusement, les malversations, maintenant reconnues par la justice, de Xavier LAINE (patron de l'entreprise) avaient tellement plombé les comptes que le redressement de celle-ci était impossible. La liquidation fut prononcée le 29 octobre 2014 impliquant le licenciement des 84 salariés, licenciements pris en charge par l'AGS faute de liquidités.

Le combat des salariés a donc changé de direction suite à cette liquidation.

Réunis en AG, ils ont décidé d'occuper les locaux de leur entreprise afin d'éviter que leur ex-patron ne la dépouille des matériaux et outillages stockés pour équiper l'entreprise qu'il avait racheté dans le département voisin, ainsi que pour accélérer le règlement de leur solde de tout comptes par le liquidateur judiciaire et demander l'avancée de la procédure pénale engagé contre Xavier Lainé.
Après 3 mois d'occupation des locaux 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les salariés ont décidés collectivement de quitter leur entreprise suite à l'inventaire réalisé par la liquidatrice judiciaire ayant ainsi la certitude que rien ne pourrait être volé.

Après huit ans d'une longue attente, le tribunal des Prud'hommes de Caen leur a finalement donner raison en condamnant la partie adverse à leur verser la somme de 1 360 100 euros au titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion commises ayant conduit directement à la perte de son emploi. Les sommes seront réparties entre les salariés en fonction de leur ancienneté au moment de la liquidation.

Ce jugement récompense le niveau de lutte des ex-Lainé et leur implication collective lors de l'occupation des locaux de leur entreprise. Ce jugement démontre aussi qu'il y'a bien eu gestion frauduleuse menant à la fermeture de l'entreprise.

Espérons que le Procureur de la République de Caen saura prendre en compte ce jugement et que nous verrons enfin Xavier Lainé comparaître devant le tribunal compétent….

A moins, qu'effectivement dans ce pays existe ce que l'on appelle une justice de classe, une justice qui condamne des militants syndicaux et qui laisse tranquille des patrons aux pratiques douteuses. A suivre…

EDF renouvelables

Des résultats qui méritent d'être soulignés !

EDF Renouvelables est une holding regroupant des entreprises de production d'énergies renouvelables.

Filiale à 100 % du groupe EDF , cette entreprise privée est présente dans plus de 20 pays.

Sous la marque EDF Renewables, la société développe, construit et exploite des centrales électriques renouvelables.

Les plus de 4600 salariés dont 68% sont des cadres, viennent de placer la CGT largement en tête aux élections professionnelles. Avec un score de **47 %, la CGT progresse de 15 %.**

Des résultats qui méritent d'être salués et qui sont très encourageants pour l'ensemble du secteur de l'énergie évidemment, mais également pour tous les autres secteurs

Par **Gilles PRUNIER**

Les infos d' InDeCoSa-CGT

Comment améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie ? Bien appréhender les enjeux pour les ainés.

Cette année 2022 fut incontestablement marquée par la parution d'un livre qui allait interpeller durablement les esprits des Français et forcer le monde politique à se positionner davantage sur la question du grand âge.

En effet dès sa parution « Les fossoyeurs » allaient mettre en lumière une enquête au vitriol sur des faits de maltraitances, de manipulations financières et des dérives lucratives de certaines EPHAD du secteur privé. Le groupe ORPEA le leader hexagonal des maisons de retraites mis en cause directement dans cette affaire allait vivre sa plus grande crise depuis sa création.

En effet des associations de consommateurs comme l'INDECOSA-CGT ne sont pas dupes et c'est bien un système qu'il faut revoir.

Pourquoi après des dizaines d'années de silences et de non-dits la réalité de la survie en EPHAD a été un des sujets chaud de l'année 2022? Que cache la prise de direction et la participation majoritaire de la CDC (Caisse de Dépôt et Consignation) en février 2023 au groupe ORPEA en ayant épongé les dettes au passage?

Saisissions l'occasion pour enfin mettre en lumière l'urgence de la vieillesse, de la dépendance, du handicap, des conditions de vies de nos parents qui ont travaillé et cotisé toute leur vie espérant assurer les vieux jours avant d'entrer en maison de retraite et disparaître par la suite.

Et si nos pouvoirs publics décidaient enfin de proposer des plans d'actions cohérents en replaçant l'humain au coeur de la problématique. Chacun d'entre nous est et sera confronté à la perte d'autonomie et la dépendance. Quelles solutions allons-nous trouver pour aider dignement nos aînés et que répondre face au refus d'un proche d'entrer dans une structure spécialisée ? Enfin comment faire face pour assurer une fin de vie la plus épanouie possible pour un parent confronté à la maladie, aux petites retraites et à la peur de l'abandon.

Pour échanger sur tous ces enjeux l'**INDECOSA-CGT organise une journée d'échanges avec tous les acteurs concernés.** Ce sera l'occasion de mettre en lumière les différents disfonctionnements et aberrations auxquels sont confrontés les soignants et usagers et de donner les clés pour une meilleure prise en compte.

Journée d'étude le jeudi 16 mars salle des conférences sur le site de la Camusière
18 rue de l'oiselet 37550 Saint avertin de 9h30 à 16h30.

L'INDECOSA-CGT Calvados organise le transport pour toutes celles et ceux qui seront intéressés par cet enjeux sociétal. Faîtes vous connaître auprès de Didier BERGAR
Tél : 06 66 15 53 58. Départ de l'UD le 16 mars à 7h00.

Elections des représentants des locataires

INDECOSA-CGT peut être pleinement satisfait des résultats chez les quatre bailleurs où l'association a présenté des candidats. Alors qu'il y a eu chez chaque bailleur moins de suffrages exprimés, c'est, chez chaque bailleur, une augmentation en nombre de voix et donc en pourcentage.

Partélios : en 2018 394 voix soit 20,18 % en 2022 501 voix soit 28,40 % soit 8,22% de plus et 1 élu.

Inolya : en 2018 375 voix soit 9,18% en 2022 1000 voix soit 24,95% soit 15,77% de plus et 1 élu.

Foyers Normands : en 2018 98 voix soit 38,58% en 2022 134 voix 61,75% soit 23,17% de plus et 2 élues.

CDC habitat Social : élection au niveau national ou nous avions sur la liste notre candidat jean Baptiste. La liste a obtenu 17,66% et 1 élue et se place en deuxième position. Le bailleur représente 148375 logements. Jean Baptiste pourra continuer de siéger chez CDC Habitat à Caen (ex Plaine Normande).

Nous sommes devenu la première association chez INOLYA et aux Foyers Normands et la deuxième chez Partélios ; Nous avons gagné en siège, 1 de plus aux Foyers Normands.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué par leur travail à ce succès et notamment aux élus qui ont réalisé pendant quatre ans une activité auprès des locataires de manière remarquable sans oublié celles et ceux qui ont mené campagne en distribuant notre journal « l'écho du locataire normand » à 15000 exemplaires.

Les locataires ont compris que notre association INDECOSA-CGT, était bien là pour répondre à leurs attentes de logement social : baisse des charges notamment énergétique, vivre ensemble dans la tranquillité, respect des délais d'intervention, logement répondant aux normes d'hygiène. C'est ce à quoi nous nous sommes évertués pendant 4 ans, ce combat continue.

Par **Didier BERGAR**

H pour Histoire

La chronique de Christian LANGEOIS

Quand la petite histoire rejoint la Grande !

1934-1935, le processus de réunification de la CGT

Dans notre chronique de janvier 2023, nous en étions à évoquer le processus qui, dans une situation encore délicate, va aboutir à la réunification de la CGT, lui offrant ainsi de nouvelles possibilités d'action.

Si l'appel à la grève du 12 février 1934, en réaction au coup de force des ligues d'extrême-droite a un écho limité dans le Calvados, sa réussite sur le plan national apparait comme un des prémices du Front populaire.

L'antifascisme, surgi en premier plan de la scène politique française en devient une composante majeure. Défendre les libertés démocratiques est le moyen d'assurer pour les travailleurs le maintien des libertés ouvrières dont dépendent les conquêtes sociales futures.

Il faut attendre le 24 juin à Caen, la venue du colonel de la Rocque, le chef des Croix de feu, l'une des organisations d'extrême-droite, pour qu'une première manifestation, précédée d'un meeting soit décidée en commun par la SFIO, le Parti communiste, les Jeunesse radicales, le Secours rouge international, la Ligue des droits de l'homme et la CGTU.

En ce même mois de juin 1934, se produit sur le plan national un événement politique d'une portée fondamentale. Le Parti communiste adopte une nouvelle ligne imposée par les événements et l'Internationale. Moscou s'inquiète des limites et des dangers de la stratégie « classe contre classe », de l'isolement dans lequel elle a placé les partis communistes, dont le parti français. La désunion des forces populaires en Allemagne ne vient-elle pas de faciliter l'accession d'Hitler au pouvoir en 1933 ?

L'heure doit être à l'union pour barrer la route au fascisme.
Le 27 juillet 1934, après quatorze années de combats fratricides, le Parti communiste français et la SFIO concluent un pacte d'unité d'action, tourné à la fois contre le fascisme et la politique gouvernementale de droite.

Dans le Calvados, le processus unitaire est toujours en panne et le restera encore de nombreux mois.

Le 1er mai 1935 la CGT et la CGTU se contentent de tenir, chacune de leur côté un modeste meeting. Les quelques dizaines de mètres qui séparent alors les locaux de la CGT et de la CGTU, au 28 et 100 de la rue Saint Jean, sont encore difficiles à franchir. Alors que la marche vers l'unité semble piétiner dans le Calvados, elle accomplit un grand pas à Paris le 14 juillet : 500 000 hommes et femme de gauche, socialistes, communistes, radicaux, militants ou simple sympathisants, défilent de la Bastille à la Nation et donne au Front populaire son acte de naissance.

Il est difficile de discerner le même engouement dans le Calvados. La municipalité de Caen, fidèle à sa tradition ayant interdit une fois de plus tout défilé, un rassemblement a lieu dans l'enceinte de l'école de dressage où 800 personnes peuvent entendre une dizaine d'orateurs se succédant à la tribune.

A la suite du président de la Ligue des droits de l'homme, comme les représentants de la SFIO, du Parti communiste, le syndicat des instituteurs, la CGTU, la CGT prennent la parole. Avant de se séparer, en ce jour anniversaire de prise de la Bastille, les participants entament la Marseillaise.

Un net mouvement de sympathie se crée autour des formations de gauche et suscite l'intérêt de nombreuses personnes non engagées jusqu'à cette époque et les réunions vont, progressivement attirer de plus en plus de monde.

Le processus de rapprochement est facilité par l'apport de ce « sang nouveau » qui n'a que faire de ce qui leur apparait comme de vieilles querelles. Ce renouvellement, élargissement, va être un élément déterminant du Front populaire. Pressés par cette base, comme par leurs instances nationales les dirigeants des organisations sont amenés à s'engager dans le sens de l'union, à former un Comité de Front populaire à l'automne 1935 à laquelle la CGT et la CGTU adhèrent.

Les derniers congrès séparés des deux organisations n'ont plus qu'à acter la réunification et permettre la fusion, de la base au sommet, en vue de la reconstitution d'une CGT unique que le congrès de Toulouse consacrera en mars 1936.

LE NUMÉRO : 30 CENTIMES

LUNDI 15 JUILLET 1935

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE (S.F.I.C.)

FONDATEUR : Jean JAURÈS — DIRECTEUR : Marcel CACHIN — 138, rue Montmartre, PARIS-2e

Et maintenant il faut obéir au peuple !

TOUT UN PEUPLE DEBOUT POUR LA LIBERTÉ !

A Paris, un demi-million d'hommes dans la rue

Dans un enthousiasme indescriptible, communistes, socialistes, radicaux unitaires, autonomes, confédérés, sans-parti, font le serment solennel de rester unis pour abattre le fascisme

Front populaire ! Désarmement des ligues factieuses ! Laval, démission ! LES SOVIETS PARTOUT

« Vous avez des observations, suggestions, vous souhaitez participer, vous initier à des recherches sur les femmes, les hommes, les syndicats qui font l'histoire de la CGT dans le département, n'hésitez pas à m'envoyer un petit mot. »
christian.langeois@orange.fr

La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.